



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question orale n° 490

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires au sein des écoles maternelles. Elle tient tout d'abord à saluer la détermination de ce Gouvernement à rendre à l'école, trop longtemps et trop fortement délaissée, la place fondamentale qu'elle doit occuper dans la construction de la société de demain. Cette détermination se traduit par la grande réforme de la refondation de l'école, et le soutien budgétaire sans faille qui l'accompagne. Place du numérique, éducation culturelle, citoyenne, enseignement moral et laïque mais aussi revalorisation des métiers de l'enseignement et ainsi du service public de l'éducation, là se construit l'école de demain. Au milieu de cette refondation, la réforme des rythmes scolaires, plaçant l'intérêt de l'enfant au premier plan, réintroduit la semaine de quatre jours et demi. Avec toujours l'intérêt de l'enfant en perspective, elle souhaite attirer son attention sur la particularité des écoles maternelles. En effet, dans les communes de sa circonscription, les enseignants ont pointé les difficultés pour les petites et moyennes sections, qui font la sieste en début d'après-midi, et qu'il faut réveiller à la fin du temps scolaire. Dans sa commune, la fatigue des enfants est constatée par les parents. Jusqu'à cinq ans, un enfant a besoin de cinq heures de sieste et le respect des rythmes biologiques est essentiel afin de favoriser les premiers apprentissages. Par ailleurs, un enfant de cet âge a besoin de repères. Or, au sein des petites communes, il est complexe en termes d'organisation, d'assurer la stabilité des intervenants. Aussi, elle lui demande comment le ministère entend accompagner de manière plus particulière, la tranche d'âge des tout-petits, particulièrement au sein de communes telles que celles de sa circonscription, en Saône-et-Loire.

Texte de la réponse

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

Mme la présidente. La parole est à Mme Edith Gueugneau, pour exposer sa question, n° 490, relative à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles.

Mme Edith Gueugneau. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires au sein des écoles maternelles. Je tiens tout d'abord à saluer la détermination de notre gouvernement à rendre à l'école, trop longtemps et trop fortement délaissée, la place fondamentale qu'elle doit occuper dans la construction de la société de demain. Cette détermination se traduit par la grande réforme de la refondation de l'école et le soutien budgétaire sans faille qui l'accompagne. Place du numérique, éducation culturelle, citoyenne, enseignement moral et laïque, mais aussi revalorisation des métiers de l'enseignement et ainsi du service public de l'éducation, là se construit l'école de demain.

Au milieu de cette refondation, la réforme des rythmes scolaires, plaçant l'intérêt de l'enfant au premier plan, réintroduit la semaine de quatre jours et demi. En gardant toujours l'intérêt de l'enfant en perspective, je souhaite appeler l'attention de M. le ministre sur la particularité des écoles maternelles. En effet, dans les communes de ma circonscription, les enseignants ont pointé les difficultés pour les petites et moyennes sections, qui font la

sieste en début d'après-midi, et qu'il faut réveiller à la fin du temps scolaire. Dans ma commune, la fatigue des enfants est constatée par les parents. Jusqu'à cinq ans, un enfant a besoin d'une heure trente à deux heures de sieste après le déjeuner, et le respect des rythmes biologiques est essentiel afin de favoriser les premiers apprentissages.

Par ailleurs, un enfant de cet âge a besoin de repères. Or, au sein des petites communes, il est complexe, en termes d'organisation, d'assurer la stabilité des intervenants. Aussi, je souhaite savoir comment le ministère entend accompagner de manière plus spécifique la tranche d'âge des tout-petits, particulièrement au sein de communes telles que celles de ma circonscription, en Saône-et-Loire.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Alain Vidalies, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Madame la députée, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser Vincent Peillon, actuellement en déplacement. Vous avez raison de rappeler l'essentiel, c'est-à-dire le meilleur temps scolaire que nous devons offrir aux enfants. En effet, il est meilleur, pour apprendre à lire, à écrire et à compter, de le faire à neuf heures trente le mercredi qu'à seize heures quinze le reste de la semaine. Dans l'approche des difficultés scolaires des enfants, cette question est centrale. Elle a d'ailleurs été soulevée par tous les spécialistes – l'Académie de médecine, par exemple –, comme par les parlementaires, depuis des années. Ces cinq matinées de temps scolaire sont le cœur de la réforme et la clé d'une meilleure réussite scolaire pour tous les enfants. S'agissant par ailleurs des accueils périscolaires, il n'y a aujourd'hui que 20 % des enfants qui sont accueillis, avec des inégalités allant d'un à dix, alors que ce temps périscolaire participe de la réussite éducative.

Nous avons donc souhaité rendre l'accès au périscolaire gratuit pour les parents, en modifiant la convention d'objectifs entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales. Appuyant cette démarche de gratuité, le Président de la République a accordé un fonds qui permet de subventionner les collectivités locales. Cela permettra, en 2014, d'offrir à non plus 20 % des enfants, mais 80 % d'entre eux, des activités périscolaires.

Il s'agit donc d'une bonne réforme scolaire, d'une bonne réforme éducative et, en outre, d'une réforme de justice.

M. Jean-Frédéric Poisson. C'est beau, l'amour !

M. Alain Vidalies, ministre délégué. En ce qui concerne les interrogations spécifiques que vous avez exprimées, sachez que le ministre a bien entendu les arguments de la communauté éducative sur l'adaptation des nouveaux rythmes scolaires en classe de maternelle. C'est pourquoi de nouvelles instructions ont été données aux personnels éducatifs de maternelle.

Les maternelles doivent aussi bénéficier des bienfaits de cette réforme. En effet, bénéficier d'une semaine plus équilibrée et d'une journée de classe allégée est profitable pour les plus jeunes enfants. Il est néanmoins nécessaire de prendre un certain nombre de précautions que connaissent les personnels éducatifs, qui sont des professionnels aguerris de la petite enfance. Ils savent, en effet, qu'il faut faire attention à varier les activités au cours de la journée, et à ne pas surcharger les emplois du temps. Il faut veiller à assurer une transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Les enfants ont également besoin de repères pour bien identifier les adultes – sans oublier, enfin, de leur aménager un moment de repos et de calme.

À ce titre, comme vous le soulignez fort justement, le temps de la sieste est très important, il faut donc le préserver. Il n'a jamais été demandé de réveiller les enfants et, face à certaines pratiques heureusement rares, Vincent Peillon a rappelé ce point essentiel. Cette réforme importante oblige à changer un certain nombre d'habitudes. Elle donne la priorité à nos enfants. Aussi, face à l'intérêt supérieur des élèves, il nous faut, ensemble, poursuivre ce travail destiné à la réussite de tous les enfants.

M. Jean-Frédéric Poisson. Ce n'est pas rassurant !

Mme la présidente. La parole est à Mme Edith Gueugneau.

Mme Edith Gueugneau. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le ministre. Toutefois, j'aimerais que l'État prenne la mesure des difficultés de la mise en place des nouveaux rythmes en milieu rural, ainsi que de la longueur de la journée des enfants de maternelle.

M. Jean-Frédéric Poisson et Mme Isabelle Le Callennec. Eh oui, ce serait bien !

Mme Edith Gueugneau. J'espère que ce sujet pourra être évoqué lors des évaluations des rythmes scolaires auxquelles il sera prochainement procédé.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 490

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 545

Réponse publiée au JO le : [31 janvier 2014](#), page 1190

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 janvier 2014](#)